

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/MCB 80.027

Objet

Affaire : PICQUET C/
RAVIZE
Désignation d'un Avocat

DATE DE CONVOCATION

3 MARS 1980

DATE D'AFFICHAGE

3 MARS 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le sept Mars à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM BOUTET, LACHAUD
DUFOUR, BOUCHET, BUJARD, PAPEAU, COLLE, NAULIN, POUMAILLOUX,
MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, Mme
TACQUET, MM PELLETIER, CABAL, TETARD, TAP

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Boulan par M. BROTRÉAU

Absents : MM. MONTRON, POUGET, VIAUD

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

La Ville de ROYAN vient d'être citée à comparaître à
l'audience de la Cour d'Assises de SAINTES le 26 Mars à 9 heures
comme civilement responsable dans l'affaire Serge PICQUET contre
RAVIZE.

Après avoir été consulté, M. le bâtonnier MAUDET accepte
de représenter la Ville de ROYAN dans cette affaire.

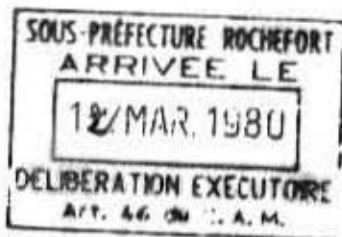
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

- de désigner M. le bâtonnier MAUDET à SAINTES pour représenter
la Ville devant la Cour d'Assises de Saintes le Mercredi 26 Mars
prochain dans l'affaire Serge PICQUET contre RAVIZE.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS